

Si l'épuration régionale dans la Broye reçoit un soutien vaudois, l'absence d'aide fribourgeoise fâche

# STEP en attente de subventions

« NATASHA HATHAWAY

**Broye** » Améliorer la qualité de l'eau grâce au traitement des micropolluants: un enjeu majeur pour de nombreuses communes dans le canton de Fribourg. Afin de bénéficier des subventions fédérales, les installations doivent répondre à certains critères tels qu'un nombre minimum d'habitants raccordés, poussant au regroupement des stations d'épuration.

Dans la région de la Broye, trois STEP sont en cours de réalisation (voir encadré), réunissant inévitablement des communes des cantons de Fribourg et Vaud en raison du morcellement de ce territoire. Leurs mises en fonction à Lucens, Saint-Aubin et Payerne sont prévues entre 2027 et 2029.

Toutefois, les deux cantons n'ont pas la même politique en matière de subventionnement avec comme conséquences des disparités de coûts entre les communes et un impact global sur la facture finale. Ainsi, l'absence de soutien financier de la part de l'Etat fribourgeois pour tout projet de régionalisation de l'épuration dans le canton passe mal auprès de certains élus.

Du côté de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du canton de Fribourg, on argue notamment que c'est le principe du pollueur-payeur qui prévaut (lire ci-dessous). Une politique qui ne fait pas l'unanimité.

## «Tout le monde doit payer»

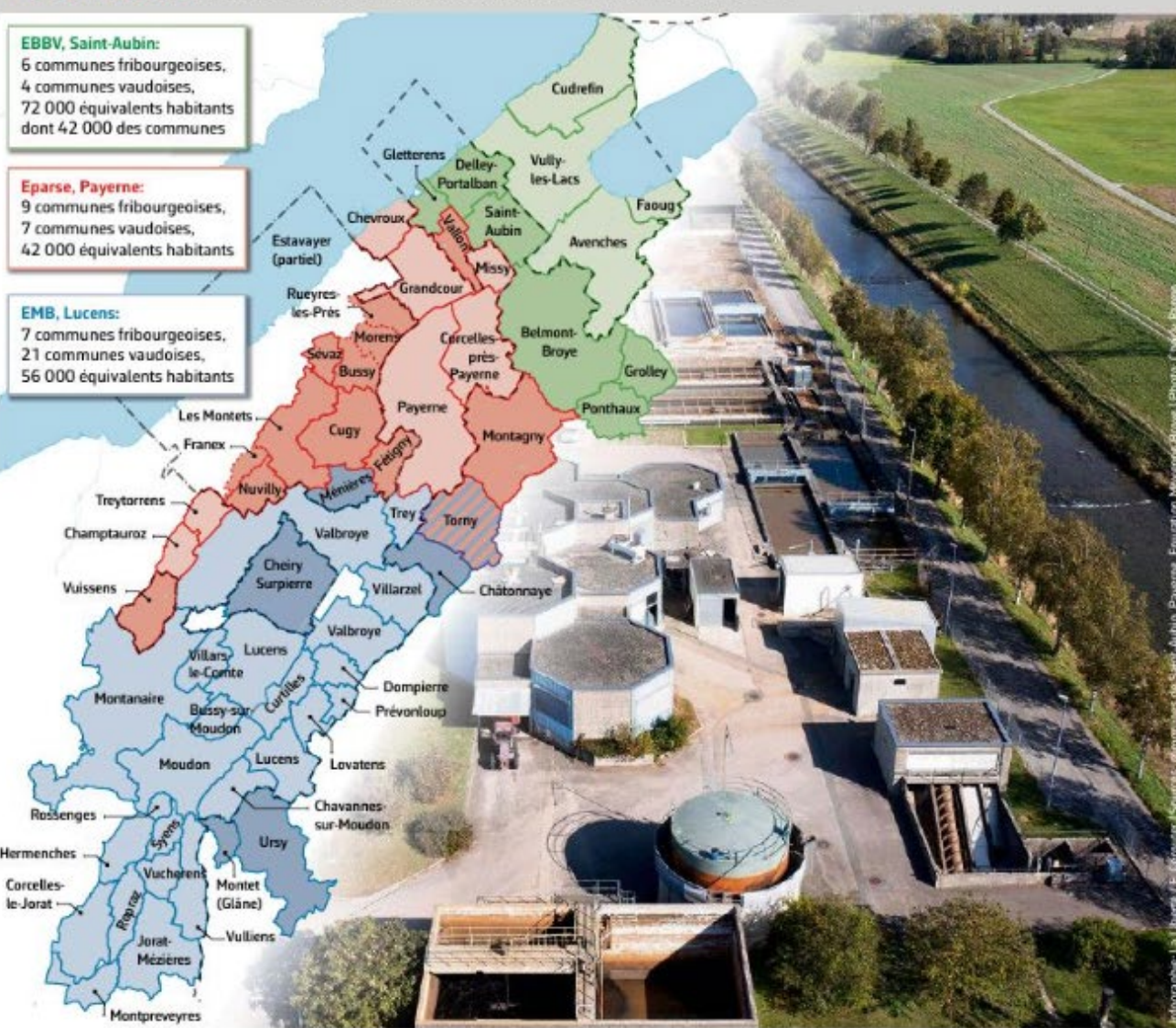
C'est le cas au sein du projet régional Epuration Moyenne Broye (EMB), fédérant 28 communes dont 7 fribourgeoises qui seront raccordées à la nouvelle STEP de Lucens. Le coût de construction, estimé à 79,2 millions de francs, ainsi que le coût de la construction du réseau de raccordement de 18,7 millions de francs, sont soutenus par des subventions à hauteur de 11,3 millions de francs de la Confédération et de

## ÉPURATION TROIS PROJETS EN COURS DANS LA BROYE

**EBBV, Saint-Aubin:**  
6 communes fribourgeoises,  
4 communes vaudoises,  
72 000 équivalents habitants  
dont 42 000 des communes

**Eparsse, Payerne:**  
9 communes fribourgeoises,  
7 communes vaudoises,  
42 000 équivalents habitants

**EMB, Lucens:**  
7 communes fribourgeoises,  
21 communes vaudoises,  
56 000 équivalents habitants



3 millions de francs du canton de Vaud.

«Le calcul du canton de Vaud ne tient logiquement pas compte de l'existence des communes fribourgeoises qui seront aussi raccordées à la STEP. Au final, tout le monde doit payer plus», regrette Sylvain Schüpbach, municipal lucernois et président du Codir. «Je pense qu'une solidarité entre les com-

munes, les cantons et la Confédération est nécessaire aujourd'hui.»

Mutualiser les coûts entre communes fribourgeoises et vaudoises, c'est également l'option choisie par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully (EBBV). Regroupant six communes fribourgeoises et quatre vaudoises, la STEP est prévue sur le site Agricola à

Saint-Aubin. Ce projet estimé à 90 millions de francs, englobant la station et le réseau de canalisations, est subventionné à hauteur de 4,5 millions par la Confédération et 5,25 par le canton de Vaud.

«Il y aura un seul prix de traitement de l'eau, que la commune soit fribourgeoise ou vaudoise», explique Michel Verdon, président de l'EBBV et syndic de Vully-les-Lacs,

«car le projet n'aurait tout simplement pas pu voir le jour sans les communes fribourgeoises». Et d'ajouter: «Cette disparité, nous avons dû y faire face, mais il est vrai que la STEP sera construite sur territoire fribourgeois, sur un terrain que l'EBBV loue au canton et ce dernier ne participe pas financièrement. Les projets intercantonaux mériteraient que la loi soit modi-

fiée, il est difficile de comprendre une telle rigidité», ajoute Michel Verdon.

## Fribourgeois lésés

Dans le cadre du projet de STEP régionale à Payerne, l'association intercommunale l'Eparsse a quant à elle choisi de diviser le gâteau en deux parties. «Les communes fribourgeoises (neuf sur un total de seize) devront payer plus que les vaudoises, elles sont désavantagées par la politique de subventionnement de leur Conseil d'Etat», remarque Olivier Cherbuin, président du Codir de l'Eparsse et municipal corcollin.



**«Il est difficile de comprendre une telle rigidité»**

Michel Verdon

Avec un budget calculé à 55 millions de francs, les subventions fédérales attendues sont de 3,4 millions de francs et les subventions du canton de Vaud de 3,7 millions de francs. Selon la clé de répartition, les communes fribourgeoises devront ensuite verser annuellement une somme totale d'environ 80 000 francs de plus que les vaudoises pour couvrir les frais financiers.

Pour le président, «il faudrait faire bouger les choses, nous serions prêts à mener une action conjointe avec les autres associations intercommunales concernées. Nous espérons aussi que les députés broyards au Grand Conseil fribourgeois se mobiliseront à ce sujet.»

## Le principe du pollueur-payeur

**Ce sont les utilisateurs qui doivent supporter le financement des raccordements et non les communes, justifie le canton de Fribourg.**

L'absence de subventionnement du canton de Fribourg dans le cadre des STEP régionales (lire ci-dessus) est justifiée pour plusieurs raisons, explique la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

Tout d'abord, le système en vigueur dans le canton est basé sur le principe du pollueur-payeur avec des taxes prélevées auprès des propriétaires. «Il s'agit d'une exigence fédérale qui doit rester la principale source de financement des infrastructures publiques

d'évacuation et d'épuration des eaux inscrite dans la loi sur les eaux du canton. Ce sont donc les utilisateurs qui supporteront directement le financement des raccordements et non les communes en tant que telles.»

La DIME remarque que côté vaudois, «la subvention cantonale est prélevée sur la fiscalité générale et s'écarte ainsi du principe de causalité préconisé par la Confédération».

Notons que, dans le canton de Vaud, «la régionalisation est soutenue à hauteur de 35% des coûts de raccordement de petites STEP sur des STEP régionales, et 35% des coûts d'investissements liés au traitement de l'azote dans ces infrastructures. Un premier crédit cadre de 80 millions de francs

est actuellement dédié à ce soutien financier du canton. Le montant total du soutien cantonal est estimé à 200 millions», informe la Direction générale de l'environnement vaudoise.

En outre, la DIME argue que «les propositions de régionalisation ne sont pas des obligations mais permettent de limiter les coûts et de maximiser les subventions fédérales». Rappelons toutefois que le Service de l'environnement a élaboré en 2017 une planification cantonale pour éliminer les micropolluants dans les STEP, la loi fédérale sur les eaux et son ordonnance demandant que les STEP prennent des mesures en ce sens. Le canton avait annoncé vouloir raccorder 90% de la population à une de ces installations d'ici à 2040. » NH

## QU'EN EST-IL DU FONDS DE SOLIDARITÉ?

En 2018, Nadia Savary-Moser (plr, Vesin) et Pierre-André Grandgirard (le centre, Cugy) avaient déposé une motion demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi sur les eaux afin que le canton finance les infrastructures découlant de «l'obligation de la régionalisation générant un coût de 79 millions de francs à la charge des communes».

Le Conseil d'Etat avait répondu vouloir mettre en place un système de subventionnement solidaire annuel de l'ordre de 2,2 millions de francs inspiré de celui du canton de Berne. Un fonds destiné à la régionalisation durant la période 2021-2040, ayant pour but de limiter les disparités entre les communes. Six ans plus tard, rien n'a été annoncé.

Interrogée, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité

et de l'environnement (DIME) souligne que la mise en place d'un tel fonds «nécessite préalablement une bonne connaissance de la valeur des installations existantes et projetées dans chaque commune afin de pouvoir définir proportionnellement le taux de subventionnement». Le projet devrait être soumis au Grand Conseil courant 2025, indique la DIME, précisant que la rétroactivité sera prise en compte. Pour Pierre-André Grandgirard, «c'est frustrant que le canton n'ait pas mis en œuvre les financements promis. Avec Nadia Savary-Moser, nous avons décidé de relancer rapidement la machine en nous adressant d'abord au Service de l'environnement afin de savoir où en est le dossier. En fonction des réponses reçues, nous reviendrons avec un instrument parlementaire pour faire pression.» NH